

PROJET ASSOCIATIF

2017-2027



arsep
action solidaire

SOMMAIRE

1

L'ARSEAA AU FIL DU TEMPS...

Son histoire

P.4

2

LES PRINCIPAUX DÉFIS SOCIÉTAUX À RELEVER

P.7

3

NOTRE MISSION ASSOCIATIVE

P.9

4

NOS VALEURS

P.10

5

NOS PRINCIPES D'ACTION

P.11

6

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES 10 ANNÉES À VENIR

P.13

7

L'ARSEAA EN MOUVEMENT...

P.19

AVANT-PROPOS

Les associations ont toujours joué un rôle important dans la cohésion sociale et, de ce fait, sont des acteurs de la transformation de la société.

L'Arseaa, en tant qu'association d'action sociale, médico-sociale, de santé et de solidarité contribue à l'action nécessaire devant toute inégalité, et se sent concernée devant les difficultés de vie que peuvent rencontrer des personnes en fragilité.

L'évolution des enjeux sociétaux, les prises en compte des difficultés rencontrées par les personnes en fragilité sociale et/ou en situation de handicap ont amené l'Arseaa à construire un nouveau projet associatif, pour, dans le contexte général actuel et à venir, garantir la qualité et la pérennité du contrat d'association. Comment l'Arseaa peut-elle valoriser le fait associatif dans ses multiples dimensions : démocratiques, économiques, sociales ou sociétales ? Comment se vouloir, être et faire association ?

UN PROJET ASSOCIATIF : POUR QUOI FAIRE ?

● **Pour affirmer son identité, l'expliquer, ancrer les valeurs qui sous-tendent l'action de l'Arseaa.** Le projet associatif comme finalité et moyen de mettre en évidence l'identité et la singularité de l'Arseaa en tant qu'organisation adaptée à ses missions d'action solidaire. Sur quelles valeurs se fonde l'Arseaa ? Il s'agit d'énoncer, non pas toute une liste exhaustive de valeurs, mais d'affirmer celles que l'Arseaa fait siennes et qui font repères auprès des bénéficiaires, dans les décisions et les pratiques professionnelles. Chacun comprendra ainsi ce qu'est l'Arseaa, ses choix éthiques et politiques, quelles valeurs inspirent son action.

● **Pour définir les perspectives et le projet pour les années à venir afin de conforter l'Arseaa dans son environnement.** Le projet associatif est un projet politique c'est-à-dire qu'il définit une politique qui porte sur ses actions, son équilibre, son développement interne ou externe, sa structure, son fonctionnement. L'Arseaa comme force de proposition, co-acteur de l'élaboration des politiques publiques et des droits sociaux qui en découlent, en s'appuyant sur sa mission d'intérêt général et sur l'expertise acquise sur le terrain. Capable d'anticiper les changements, d'imaginer les futurs possibles, dans tous ses champs d'intervention : médico-social, social, sanitaire, protection de l'enfance, formation.

● **Pour fédérer les membres de l'association, pour donner un socle solide** sur lesquels les acteurs peuvent se référer. Chaque partie prenante doit pouvoir s'inscrire dans un projet partagé qui fait sens, qui fait association. Fédérateur aussi au sens des principes d'action et des objectifs stratégiques au service des personnes accueillies et accompagnées, de la gouvernance et de la dirigeance.

Ce sont toutes les compétences, toutes les forces de l'Arseaa qui doivent s'unir pour offrir le meilleur accueil plein de sens aux personnes qui lui sont confiées.

Le projet associatif 2017-2027 de l'Arseaa constitue la vision politique de l'Arseaa et trace pour les dix années à venir la ligne conductrice de ses actions.

L'Arseaa a toujours fait le choix, dans son organisation et son fonctionnement, de la coconstruction fondée sur l'intelligence collective. C'est dans cette philosophie que l'élaboration du nouveau projet associatif s'est inscrit. Un comité de pilotage, des groupes de travail réunissant l'ensemble des parties prenantes de l'association ont ainsi contribué à la rédaction du projet associatif.

1

L'ARSEAA AU FIL DU TEMPS...

> SON HISTOIRE

L'Arseaa est née en 1943, sous le nom de « ARSEART ».

À l'origine, elle était chargée d'instaurer une coordination régionale pour « la protection de l'enfance inadaptée ». Très vite, elle a pris conscience de la nécessité de former un encadrement spécialisé.

Dès juillet 1947, elle devient ARSEA. L'arrivée de médecins psychiatres complète la prise en charge socio-éducative par une approche globale du soin. Ces nouveaux concepts techniques et pratiques de soins relèvent alors de la psychanalyse et de la psychothérapie institutionnelle.

En 1964, le Ministère de la Santé décide le remplacement des Associations régionales par des CREAI. L'ARSEA se fond et se transforme donc en CREAI. Durant cette période, il développe le nombre des établissements et services médico-sociaux, diversifie les réponses apportées aux problématiques posées par l'accueil d'usagers très divers, acquiert une reconnaissance technique certaine.

Ainsi, en 1974, il se voit confier la gestion d'un secteur de pédopsychiatrie infanto-juvénile dont le Centre de Guidance Infantile (aujourd'hui Pôle de Guidance Infantile).

En 1984, les CREAI ont pour mission de se consacrer uniquement aux missions d'étude et de conseil. En 1985, établissements, biens et

services sont dévolus à l'Arseaa dont le nom - avec un « A » de plus pour Adultes- prend en compte désormais l'élargissement du public accueilli. Son savoir-faire et ses compétences lui permettent d'obtenir en 1996, la reconnaissance d'utilité publique, accordant notamment la possibilité de recevoir des dons et legs. Au fil du temps, c'est ce professionnalisme, largement reconnu, qui lui a permis de développer des nouveaux dispositifs de prises en charge médico-sociales et d'ouvrir son champ d'action à d'autres problématiques repérées notamment sur le versant social. Association laïque et militante, elle marque son évolution et la diversification de ses activités en rajoutant symboliquement, en 2000, la mention « action solidaire » au sigle qui définit son identité.

De 1999 à 2001, l'Arseaa écrit son premier projet associatif pour, à l'instar de celui d'aujourd'hui, situer l'action menée dans le prolongement des valeurs et principes fondateurs, par rapport aux politiques publiques et affirmer l'identité de l'Arseaa en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire. Le projet associatif est alors décliné dans un P.A.D.A. (Plan d'Action et de Développement Associatif).

Toujours dans un mouvement permanent pour s'adapter aux enjeux (évolution des problématiques et des besoins des personnes accueillies et/ou accompagnées, de leurs droits, inscription des établissements dans un territoire plus large, actualisation des orientations techniques, négociations budgétaires qui s'orientent vers la pluriannualité, les contrats d'objectifs et de moyens...), l'Arseaa se lance, à partir de 2009, dans une révision complète de son mode de fonctionnement à tous les niveaux : au niveau associatif, au niveau des établissements et au niveau du siège social.

En décembre 2010, la majorité des établissements est regroupée en pôles selon une logique de territoire et/ou d'activité. Les nouveaux statuts sont approuvés par le Ministère de l'Intérieur en Décembre 2012. Le nouveau Plan d'Action et de Développement Associatif comprend 4 axes qui correspondent à la refondation de l'Arseaa. À partir de là, les plans stratégiques sectoriels peuvent s'élaborer pour traduire les orientations stratégiques et opérationnelles par grands champs d'activité.

> L'ARSEAA AUJOURD'HUI

Quelques chiffres clés



16 000

personnes accueillies, formées et accompagnées

annuellement dans les 6 secteurs d'activité détaillés ci-contre :



1 700

professionnels



54

autorisations sur plus de 80 sites



105 M€

de financement perçu



MÉDICO-SOCIAL

2916

enfants accompagnés

573

adultes accompagnés



SANITAIRE

4069

enfants accompagnés



PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

226

enfants accueillis en Mecs

799

enfants bénéficiant d'une aide éducative à domicile



SOCIAL

311

demandeurs d'asile accompagnés

4047

mesures socio-judiciaires réalisées



FORMATION

1422

étudiants/apprentis (en formation CFA) formés aux métiers du travail social

1277

professionnels en formation continue

439

jeunes en situation de handicap/vulnérables accompagné par le CFA Spécialisé



EMPLOI, COMPÉTENCES & HANDICAP

210

travailleurs en situation de handicap sur les dispositifs ESAT/EA

Source : 31 décembre 2021

Pour répondre à sa mission associative dans une société en pleine mutation,

L'ARSEAA CONFRONTÉE À DES DÉFIS SOCIÉTAUX MAJEURS...



...réaffirme
ses **VALEURS**



...actualise
ses **PRINCIPES D'ACTION**



...et les traduit
en **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

2

LES PRINCIPAUX DÉFIS SOCIÉTAUX À RELEVER

Les principaux défis sociétaux qui interpellent aujourd'hui l'Arseaa, d'un point de vue politique et stratégique, ressortent de la réflexion prospective tenue à l'occasion des deux séminaires associatifs et des débats des trois groupes-projet associatifs organisés en 2016 :

> L'INCERTITUDE ET LA PRÉCARITÉ EXISTENTIELLE

Générés par les mutations actuelles de notre société et les pertes de repères que celles-ci engendrent ; qu'il s'agisse du travail, des structures familiales ou des modes de vie en société. Ces mutations génèrent pour de nombreux citoyens une peur de l'avenir et/ou un repli sur les divers fondamentalismes (politiques, religieux, technologiques). Ces mutations structurelles sont en même temps une invitation à définir un nouveau projet de société auquel le Projet Associatif de l'Arseaa souhaite contribuer.

> LA DÉMOGRAPHIE ET LA DIFFÉRENCE

Marqués par un vieillissement continu de la population française, un accroissement des vagues migratoires et une recomposition des cellules familiales. Cela se traduit notamment par l'augmentation de phénomènes d'isolement et de dépendance, de tensions culturelles, communautaires ou familiales. Il constitue un risque accru de rejet des plus faibles et des plus différents et donc un défi que le projet associatif doit relever.

> LES INÉGALITÉS CROISSANTES

Effets directs d'un effondrement des solidarités et de la dérégulation économique, qui fait peser à terme sur notre société un risque d'explosion sociale et politique. Les nouveaux exclus du système économique et social ne sont pas toujours identifiés. Ces inégalités économiques se doublent d'une inégalité accrue dans l'accès à la culture et à la formation. Mais ces défis ouvrent aussi à de nouvelles pratiques plus innovantes et plus solidaires qui restent à consolider. Ils interpellent directement les initiatives de l'Arseaa en matière de solidarité et d'accompagnement des publics les plus fragiles.

> L'INDIVIDUALISME ET LE REPLI SUR SOI

Ils font courir le risque de la rupture du lien social, fragilisent la démocratie et provoquent la montée du populisme. Ce défi sociétal invite à renforcer, voire à réinventer de nouvelles modalités de participation et de responsabilisation. Ces risques interpellent l'Arseaa tant dans son rôle sociétal que dans sa gouvernance et son mode de fonctionnement. ►



> L'ÉCOLOGIE

De plus en plus ressenti par nos concitoyens, le défi de l'écologie menace à moyen terme la « vivabilité »¹ de notre planète et ses principaux équilibres naturels et sociétaux. Ce défi est perçu comme une menace imminente et il incite désormais les gouvernants et les citoyens à s'inscrire dans une perspective de développement plus soutenable (COP – Conferences Of the Parties, conférences sur le climat 21 et 22, Objectifs de Développement Durable de l'ONU...). Il invite l'Arseaa à prendre position pour agir en matière de développement durable (écologique, économique et social) et à inscrire résolument son projet dans la perspective de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).



> LA TECHNOLOGIE

Le défi technologique ouvre de nouvelles perspectives dans les domaines des relations sociales (par ex. les réseaux sociaux), du soin (par ex. la télémédecine, les biotechnologies), de la vie quotidienne (place croissante du numérique), de la production et de l'information (par ex. la réalité augmentée²). Souvent, ces opportunités peuvent engendrer des pratiques relationnelles inégalement maîtrisées ou bien sont difficilement accessibles aux populations les plus vulnérables. L'Arseaa se doit à la fois de relever ce défi technologique au service de ses missions tout en veillant à réduire la fracture numérique.

Le Projet associatif est l'occasion de penser comment l'Arseaa compte faire face à ces multiples défis en affirmant son identité, ses missions associatives, ses valeurs et ses orientations stratégiques.

1. Vivabilité : caractère vivable et habitable d'un lieu

2. Par un système de réalité augmentée on entend un système (au sens informatique) qui rend possible de superposer l'image d'un modèle virtuel 3D ou 2D sur une image de la réalité et ceci en temps réel.

3. EPRD : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

4. CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

> LA CONNAISSANCE

Qu'ils s'agissent des apports des neurosciences, des nouveaux modèles pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques, ou encore des nouveaux apports des sciences humaines et sociales ces défis interpellent les référentiels de soin et d'accompagnement. Ils invitent l'Arseaa, dans son projet, à s'enrichir de ces évolutions, par un effort accru de compréhension, de formation, et de pratiques multidisciplinaires.



> LE TERRITOIRE

Les défis territoriaux tiennent aux questions posées par les nouvelles organisations territoriales (par ex. grande région Occitanie, métropole...), les inégalités territoriales ainsi mises en évidence, les fractures croissantes entre zones urbaines, péri-urbaines et rurales, ou encore entre centres villes et quartiers déshérités. Ces défis invitent l'Arseaa, dans son projet, à définir ses périmètres d'intervention en adaptant ses modalités d'action aux spécificités des territoires.

> L'ÉVOLUTION ET LE FINANCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Tant en ce qui concerne les orientations législatives (l'inclusion, la participation des parties prenantes, l'évaluation et la qualité) que la redéfinition des rôles respectifs de l'Etat, des Collectivités, de la Sécurité Sociale et des Associations, qu'en matière de nouvelles règles de gestion et de risque de raréfaction des ressources (EPRD³, CPOM⁴, nouvelle tarification, appels à projets, appels d'offre...). L'Arseaa, dans son projet associatif, doit intégrer ces évolutions tout en préservant la qualité de son offre et ses capacités d'innovation.



3

NOTRE MISSION ASSOCIATIVE

L'Arseaa est une association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. C'est une entreprise associative, labellisée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), gestionnaire de multiples missions d'intérêts général. Elle affirme sa raison d'être associative, notamment au regard des défis sociétaux évoqués ci-dessus.

> EN TANT QU'ACTEUR SOCIAL ENGAGÉ, L'ARSEAA DOIT À LA FOIS :

● SE VOULOIR ASSOCIATION

Car la question sociale est devenue une question sociétale qui exige des associations, acteurs de la société civile, qu'elles interpellent et contribuent, depuis cette place, à la redéfinition du sens et à la construction du vivre ensemble.

● ÊTRE UNE ASSOCIATION

C'est à dire une « entreprise de relation » – et pas seulement une entreprise de prestation de services –, qui n'oublie pas ses finalités et les articule en permanence avec son action.

● FAIRE ASSOCIATION

C'est-à-dire qui agit en cohérence avec ses valeurs et ses principes d'action, qu'il s'agisse de sa gouvernance, de son management ou de la place reconnue aux personnes accompagnées et/ou de leur famille.

> EN TANT QU'ACTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, L'ARSEAA DOIT À LA FOIS :

● GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT

Et/ou la meilleure prise en charge quotidienne possible aux personnes, enfants et adultes, qui lui sont confiés, protéger les plus faibles, favoriser l'inclusion des personnes accompagnées dans la vie sociale, culturelle et économique de leur territoire de vie, valoriser leurs potentiels et soigner les personnes qui sont confrontées à des difficultés psychiques ou à des handicaps physiques ou mentaux.

● S'ENGAGER DANS UN DÉVELOPPEMENT RAISONNABLE ET DURABLE

En prenant en compte la question environnementale, en promouvant la participation de tous les acteurs, en mettant en œuvre une gestion économique transparente et rigoureuse ainsi qu'une démarche globale de Qualité de Vie au Travail.

● FORMER ET ÉDUIQUER

Tant les jeunes ou adultes accueillis dans les établissements que les futurs professionnels du travail social et développer la recherche en intervention sociale.

C'est dans la synergie de ces six engagements que l'Arseaa est créatrice de plus-value sociale et sociétale.

Il incombe ainsi à l'Arseaa en tant qu'acteur organisé de la société civile, engagée dans un projet de société et de valeurs partagées et en tant qu'entreprise associative, porteuse de missions d'intérêt général, de préciser comment elle entend remplir ces missions dans les années à venir.

4

NOS VALEURS

Les valeurs qui guident l'action associative **s'ancrent dans son histoire et se nourrissent des enjeux sociaux présents et à venir.**

> **L'ARSEAA EST
UNE ASSOCIATION
SOLIDAIRE**

...soucieuse de justice et d'équité.

> **L'ARSEAA EST
UNE ASSOCIATION
HUMANISTE**

...qui parie sur le potentiel et la singularité de chaque personne.

> **L'ARSEAA EST
UNE ASSOCIATION
PRODUCTRICE
DE LIEN SOCIAL**

...qui vise à améliorer le « vivre ensemble », en vue d'une société plus juste et plus fraternelle.

> **L'ARSEAA EST
UNE ASSOCIATION
LAÏQUE ET PLURALISTE**

...respectueuse des différences et soucieuse de neutralité.

> **L'ARSEAA EST
UNE ASSOCIATION
MILITANTE**

...qui met sa force de proposition au service des droits fondamentaux et interpelle la société et les pouvoirs publics chaque fois que nécessaire.

**Une association
solidaire, soucieuse
de justice et
d'équité, humaniste,
productrice de
lien social, laïque,
pluraliste
et militante.**



5

NOS PRINCIPES D'ACTION

Ancrée dans ces valeurs et soucieuse de relever les défis sociaux auxquels elle est confrontée, **l'Arseaa s'appuiera dans les années à venir sur les neuf grands principes d'action suivants :**

> DONNER CONSISTANCE À NOTRE SPÉCIFICITÉ ASSOCIATIVE

...en garantissant le pluralisme et une réelle démocratie interne, en développant notre capacité d'interpellation des pouvoirs publics et du corps social, en favorisant l'ouverture, la confiance et la prise de risques et en faisant du questionnement éthique le critère structurant de nos choix et de nos actions.

> GARANTIR LA QUALITÉ ET LA CONTINUITÉ DE LA PRISE EN CHARGE ET/OU L'ACCOMPAGNEMENT

...des personnes, ceci dans une logique de personnalisation de l'accompagnement, du parcours et d'une meilleure inclusion sociale dans les territoires de vie.

> ADAPTER, AU REGARD DE L'ÉVOLUTION DES PROBLÉMATIQUES SOCIÉTALES NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET/OU DE PRISE EN CHARGE

...ce qui suppose d'une part de mettre en place une fonction de veille et d'observation permanente des besoins sociaux et de santé¹, et, d'autre part, de conforter la transversalité et la synergie entre nos divers dispositifs et ceux de nos partenaires.

> FAVORISER L'INNOVATION ET LES EXPÉRIMENTATIONS

...afin de consolider notre capacité d'adaptation et afin de valoriser la capacité d'initiative de tous les acteurs. Ceci implique de développer la recherche, de s'ouvrir à une diversité d'approches méthodologiques, dans le respect de nos principes éthiques, et de jouer un rôle d'incubateur d'initiatives locales.



1. Au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladies ou d'infirmité.

> INVESTIR RÉSOLUMENT DANS LA PRÉVENTION

...et pas seulement dans le soin ou la réparation, ce qui suppose d'agir en amont sur les territoires, les milieux et conditions de vie des citoyens fragilisés, ceci tout au long des âges de la vie. Concernant les professionnels, veiller à prévenir les risques psycho-sociaux et améliorer la Qualité de Vie au Travail (Q.V.T.)

> PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ACTIVE DE TOUS

...bénévoles, professionnels, personnes accompagnées et leur famille et partenaires ceci dans une perspective de complémentarité, d'entraide et de valorisation du « pouvoir d'agir » de chacun ; avec comme finalité une inclusion générant de la plus-value sociale.

> FAIRE VIVRE UNE ORGANISATION COLLABORATIVE

...tant dans le management des structures que dans les méthodes de travail et qui fait le pari de la confiance, de la responsabilité et de l'expérimentation.

> RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DE L'ARSEAA

...en prenant, d'une part, en compte les besoins sociaux spécifiques de la région Occitanie ; d'autre part, en étant présent dans les dynamiques de proximité via ses conseils territoriaux, mais aussi en créant et/ou en participant à des centres de ressources territoriaux permettant de renforcer les alliances et les réseaux partenariaux.

> S'INSCRIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

...qui nous engage à développer des pratiques plus écologiques et plus citoyennes tant à l'adresse des publics, professionnels que des entreprises partenaires.



NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LES 10 ANNÉES À VENIR

Inscrites dans une perspective de développement durable et solidaire, visant une réelle utilité sociale, et une plus-value sociétale, les activités actuelles et à venir de l'association s'ancreront dans les valeurs et principes d'action évoqués ci-dessus.

Aussi l'Arseaa, en rapport avec ses missions, sera particulièrement attentive dans les dix années à venir à :

> RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS SOCIAUX

en s'appuyant sur ses cinq champs d'intervention (médico-social, sanitaire, social/inclusion, protection de l'enfance, formation). Pour cela, l'Arseaa :

- prendra en compte les enjeux du vieillissement tant dans ses établissements que sur les territoires de proximité (besoins en santé, maintien à domicile, accompagnement des fins de vie, etc.) ;
- diversifiera et développera des modalités de l'habitat inclusif pour les personnes accompagnées ;
- adaptera ses dispositifs à l'augmentation et l'évolution des troubles psychiatriques qui intensifient les situations de fragilité ;
- prendra la mesure de la précarisation accrue d'une partie de la population, qui impacte les diagnostics et adaptera les modalités d'accompagnement et du vivre ensemble ;
- interrogera les modalités d'intervention et d'accompagnement liées à l'évolution du rôle de la famille et des formes de parentalité ;
- préviendra les risques d'exclusion des jeunes en particulier en matière scolaire et de formation, les phénomènes d'addiction et de repli identitaire.



> AMÉLIORER NOS RÉPONSES, L'ACCOMPAGNEMENT

et/ou la prise en charge quotidienne des usagers¹ et leur participation.

Pour cela, l'Arseaa :

- renforcera sa fonction de veille et mettra en place un observatoire permanent des besoins sociaux, investira dans une stratégie et des pratiques de prévention ;
- garantira la citoyenneté et l'effectivité des droits des personnes accueillies au regard des évolutions sociétales et économiques, leur participation notamment par la formation et la recherche de modalités diversifiées et le partage des savoirs ;
- poursuivra l'amélioration continue de la qualité et la démarche de Protection des Données à Caractère Personnel (DPDPC), fondées sur un processus d'évaluation interne continue ;
- favorisera des logiques de parcours personnalisé en privilégiant l'inclusion, l'accès aux dispositifs de droit commun et le décroisement ;
- veillera à développer une approche multiculturelle des besoins sociaux et de ses réponses, en étant respectueuse du principe de laïcité ;
- mettra en œuvre des modalités d'intervention innovantes répondant aux nouveaux défis sociaux (aide aux aidants, habitat inclusif, groupe d'entraide, incubateur d'initiatives, éducation à la vie...);
- veillera à la qualité d'usage et de sécurité des espaces de vie²

1. Le terme d'usager fait référence à la loi du 2 Janvier 2002.

2. Cf définition donnée par le CRIDEV : <http://www.cridev-qualite.com/>

> ACCENTUER L'ANCRAGE TERRITORIAL DE L'ASSOCIATION

notamment au niveau des territoires de vie. Pour cela, l'Arseaa :

- s'appuiera sur son organisation en pôles et sur son inscription locale pour contribuer à l'élaboration de parcours personnalisés adaptés, faciliter l'inclusion sociale et professionnelle, participer et/ou promouvoir l'émergence de projets intergénérationnels ;
- investira dans de nouvelles pratiques participatives de développement social des territoires visant à mobiliser les ressources locales autant que les solidarités de proximité et s'appuyant sur la « capacité d'agir » de tous les acteurs concernés (personnes accompagnées, familles, professionnels, partenaires...);
- pensera ses conseils territoriaux, notamment par un diagnostic et une veille sociale partagés sur les territoires, dans une logique d'articulation avec les dynamiques, les initiatives et les systèmes de décisions locaux ;
- expérimentera, en partenariat, la mise en œuvre de centres de ressource territoriaux en milieu rural visant à constituer une plateforme de services multidisciplinaires et de proximité et facilitant le maintien à domicile ainsi que la mise en œuvre de parcours de vie évolutifs et personnalisés ;
- négociera avec les pouvoirs publics concernés et en partenariat avec d'autres acteurs associatifs le montage de nouvelles réponses adaptées aux problématiques sociales spécifiques de la Région Occitanie qui rentrent dans ses champs de compétence ;
- agira selon un principe de proximité en s'adaptant aux différentes configurations territoriales, en garantissant la possibilité de pratiques collaboratives et selon un principe de développement négocié en privilégiant les alliances territoriales et la mise en place de réseaux inter-associatifs ;
- poursuivra, à partir de ses pôles, la mutualisation de moyens (locaux, équipements et plateformes techniques) avec les communes d'implantation et leurs territoires environnants.

> POURSUIVRE UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE GESTION ET PROMOTION DES RICHESSES HUMAINES

et de « bien-être au travail ». Pour cela, l'Arseaa :

- s'engagera dans une démarche d'organisation apprenante et de capitalisation d'actions inspirantes¹ ;
- développera un management collaboratif, ancré dans les valeurs associatives favorisant l'innovation et l'agilité dans une relation de confiance et de reconnaissance réciproques ;
- accompagnera les parcours professionnels dans une responsabilité partagée (formation, transmission des savoirs, tutorat, mobilité...) et soutiendra l'employabilité ;
- apportera chaque fois que nécessaire un soutien au professionnel en lui assurant une qualité d'écoute, et en favorisant l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- veillera à ce que la formation continue permette d'accéder à de nouvelles compétences, à s'approprier les nouvelles technologies susceptibles de contribuer à l'amélioration des prises en charge ;
- anticipera et se positionnera au regard de l'évolution des métiers et des nouvelles modalités de réponses à nos missions (disparition et création de nouveaux métiers, plateformes de services, professions libérales, implication des bénévoles en complémentarité...) ;
- expérimentera de nouvelles modalités de travail (espaces partagés, télétravail, co-working², visio-conférence, réseau social d'entreprise...) ;
- entretiendra un dialogue de qualité permettant d'accompagner les évolutions et de résoudre des situations conflictuelles.

1. Actions entreprises, contextualisées, répondant à des besoins repérés, portées par des personnes susceptibles d'inspirer d'autres pratiques au regard des attendus et de leur caractère novateur (Cf Plan stratégique Intervention sociale, formation et recherche)

2. Le coworking, cotravail ou parfois bureaux partagés est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions: un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture

> DÉVELOPPER, DANS UN CONTEXTE DE MAÎTRISE DES FINANCES PUBLIQUES, L'HYBRIDATION (DIVERSIFICATION) DES RESSOURCES

pour favoriser l'innovation et l'expérimentation. Pour cela, dans le respect de l'éthique associative, l'Arseaa :

- mettra en place une fonction spécifique dédiée au recueil de legs, de dons, financement participatif ou crowdfunding¹, et au développement de partenariats financiers (mécénat, contrat de recherche...);
- s'inscrira davantage dans des projets européens ou des projets métropolitains ;
- activera les sources de financement spécifique aux entreprises de l'économie sociale et solidaire labellisées ESUS ;
- inclura dans le cahier des charges de ses marchés des clauses sociales soutenant la mise en œuvre de ses missions (taxe d'apprentissage, accueil d'apprentis...).

1. Le financement participatif (crowdfunding) est un mode de collecte de fonds, réalisé via une plateforme internet, permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés.



> METTRE EN PLACE UNE VÉRITABLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE ET RESPONSABLE

Pour cela, l'Arseaa :

- Fera œuvre de pédagogie et d'éducation environnementale auprès des professionnels comme des personnes accompagnées ;
- veillera à organiser des pratiques écologiques responsables, notamment en matière de consommables ;
- favorisera le développement d'une économie de l'entraide et de la réciprocité ;
- développera une politique Achat et l'organisation y afférant, reposant davantage sur l'économie circulaire¹, la proximité des fournisseurs et la production responsable ;
- veillera dans ses projets immobiliers à promouvoir la qualité environnementale de ses équipements.

1. L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.



> ENRICHIR LA VIE ASSOCIATIVE

Pour cela, l'Arseaa :

- améliorera les modalités d'implication et de participation de tous les adhérents ;
- fera appel à des ressources bénévoles en s'appuyant sur une charte du bénévolat ;
- renforcera les compétences des administrateurs bénévoles par des actions de formation et par leur participation aux diverses initiatives associatives ;
- développera la représentativité géographique des adhérents et des administrateurs afin de renforcer la proximité entre les acteurs de la gouvernance associative et la diversité des réalités territoriales ;
- organisera des événements associatifs et interassociatifs à destination de l'ensemble des parties prenantes (colloques, journées thématiques, rencontres, manifestations...).



> CONCRÉTISER NOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

en intervention sociale en s'appuyant sur la double compétence Intervention Sociale et travail social et le double statut Employeur et gestionnaire d'un centre de formation. Pour cela, l'Arseaa :

- participera, en tant qu'acteur de la formation et employeur, à la structuration d'une offre de formation initiale, continue et continuée en intervention sociale et en management cohérente, complémentaire et territorialisée sur la région Occitanie ;
- promouvra des parcours de formation pour l'ensemble des parties prenantes (personnes accompagnées, professionnels, étudiants, apprentis, bénévoles...) en valorisant leurs compétences et leur capacité d'agir et en les rendant acteurs de leur formation ;
- renforcera les synergies entre théories et pratiques pour articuler interventions de terrain et démarches de formation, en privilégiant notamment l'alternance intégrative, la reconnaissance des acquis, l'apprentissage ainsi que la diversification des intervenants et des modalités de formation (chercheurs, professionnels de terrain, personnes accueillies, personnes de la société civile...);
- investira dans la recherche collaborative permettant une meilleure intelligence de l'agir et une meilleure compréhension des phénomènes sociaux. Pour ce faire, l'Arseaa s'appuiera sur l'expérience acquise des acteurs et les connaissances méthodologiques et scientifiques des laboratoires de recherche dans un processus inter-actif. Elle encouragera la publication de ces travaux notamment au travers de la Revue EMPAN.

> VALORISER NOTRE EXPERTISE ET STRUCTURER NOTRE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Pour cela, l'Arseaa :

- s'appuiera sur son expertise liée à son intervention dans l'ensemble des champs de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire et dans les domaines de la formation et de la recherche pour apporter sa contribution à l'élaboration des politiques publiques, nationales, régionales et locales ;
- veillera à resituer l'action de l'association dans les enjeux sociétaux en valorisant le fait associatif, en faisant connaître le positionnement éthique de l'association, en expliquant les enjeux de société par la diffusion d'éléments de veille stratégique, en communiquant sur les problématiques des publics en fragilité sociale ;
- rendra visible et lisible l'action de l'association en interne et à l'externe pour développer le sentiment d'appartenance, pour expliciter les enjeux et la mise en œuvre de la politique associative, pour partager et valoriser les projets et l'action de l'ensemble des acteurs associatifs ;
- investira dans des processus de communication interactifs diversifiés favorisant les échanges et une meilleure connaissance de l'action associative (journées portes ouvertes, journées à thèmes, site internet, supports de communication efficaces pour favoriser la réactivité et le collaboratif...).



Être engagé,
soutenir le pouvoir d'agir,
construire ensemble des possibles....





L'ARSEAA EN MOUVEMENT...

La démarche d'élaboration du projet associatif a été menée selon une logique largement portée dans l'association, à savoir une démarche qui sollicite l'énergie collaborative de l'ensemble de ses parties prenantes : adhérents des quatre collèges, administrateurs, directeurs, professionnels, membres des Instances Représentatives du Personnel...

Deux séminaires, une journée associative, des groupes de travail, des ateliers ont été organisés, le tout sous l'égide d'un groupe de pilotage chargé de coordonner l'ensemble, avec l'appui d'un consultant externe. **Ainsi plus de 80 personnes se sont mobilisées autour de ce projet, avec une forte concentration des réunions fin 2016-début 2017.**

À partir d'éléments de prospectives menées par différentes organisations de notre secteur et des analyses des potentialités internes et des réseaux, des enjeux autour des publics, des environnements et de l'identification des forces et faiblesses de l'Arseaa, sa capacité à considérer les menaces et les opportunités qui viennent l'interpeller, des perspectives en termes d'orientations stratégiques ont pu être tracées.

Tout cela a permis l'écriture du projet associatif, projet qui traduit ce qu'est l'Arseaa en tant qu'association, acteur engagé dans la société et en tant qu'entreprise associative au service de la solidarité, de l'utilité sociale, garante d'une mission de service public de qualité.

C'est aussi un projet politique qui donne une vision à dix ans de ce que l'Arseaa veut faire, ce à quoi elle veut répondre, comment elle va se positionner face aux défis qui lui sont posés.

La déclinaison du projet associatif 2017-2027 se fera, tous les cinq ans, dans les différents plans stratégiques sectoriels et des politiques transversales communes. Il se traduira dans les projets de pôles et d'établissements. Il constitue le socle permettant aux instances de prendre les décisions qui vont dans le sens des orientations ainsi définies et de fournir aux professionnels le fondement de leur action.

Ce projet associatif ne pourra se mettre en œuvre qu'avec la volonté de l'ensemble des forces vives de l'Arseaa qui en font la richesse, qui amènent leurs compétences, leur savoir-être et savoir-faire au service des personnes qui lui sont confiées.



arseea
action solidaire 

7, chemin de Colasson- 31100 Toulouse
Tél. : 05 61 19 24 00 | Courriel : siegesocial@arseea.org | www.arseea.org

N° DE SIREN : 775581218 | ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE